

Lisa Compain  
Chargée d'Etudes  
Direction de l'Aménagement du Territoire,  
de la Planification et de l'Habitat  
Tél. : 0262 32 31 91

Le Port, le 31 MARS 2025

Monsieur le Maire  
Mairie de Saint Leu  
58 Avenue General Lambert  
BP 1004 – 97898 Saint Leu

Nos réf. : KRONOS/2025A/2127  
Vos réf. : 104/DAJECI/GA/LD

Objet : Saisine pour avis sur le projet arrêté de  
Règlement Local de Publicité (RLP) de la  
Ville de Saint-Leu

MAIRIE SAINT-LEU  
COURRIER ARRIVÉ LE

04 AVR. 2025

N° CE-25-04-AB.

Monsieur le Maire,

Vous nous avez sollicité le 6 janvier 2025, pour avis sur le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) de la Ville de Saint-Leu, qui a été arrêté par délibération en date du 11 Décembre 2024. La collectivité dispose d'un délai de 3 mois pour vous apporter une réponse.

Tout d'abord, il est important de saluer cette démarche comme une avancée en matière de préservation/amélioration du cadre de vie et de la diversité des paysages de la commune, qu'il s'agisse de paysages naturels, agricoles, forestiers ou urbains.

Aussi, vous trouverez ci-dessous l'avis, les questionnements des différentes directions et les points d'amélioration du document.

Concernant l'avis de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat, le règlement est conforme aux attentes, notamment en matière de préservation des paysages.

Concernant l'avis de la Régie des Ports, le règlement est conforme aux attentes de la Régie.

Concernant l'avis de la Direction du Tourisme et de la Culture, il conviendrait d'intégrer au document la nomenclature et les obligations qui découlent du label « Ville & pays d'art et d'histoire », en anticipation et en accord avec la décision du conseil municipal du 11 décembre 2024 relative au soutien de la commune à la candidature du territoire de l'Ouest au label national.

## TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

1, rue Eliard Laude - BP 50049  
97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re

[www.tco.re](http://www.tco.re)

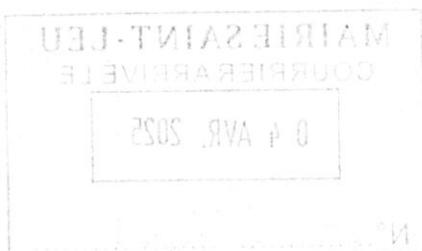


Concernant l'avis de la Direction de l'Economie et de l'Insertion, le règlement est conforme aux attentes de la collectivité par rapport aux ZAE.

Au regard de ces éléments, nous émettons donc un avis favorable sous réserve de prise en compte de nos remarques.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Le Directeur Général des Services

Signé par : Joël Hoareau  
Date : 28/03/2025  
Qualité : Directeur Général des Services (DGS)

## TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

1, rue Eliard Laude - BP 50049  
97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re

[www.tco.re](http://www.tco.re)

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU

